



L'obligation d'effectuer une tâche

Par **fufu**, le **08/10/2009** à **23:22**

Bonjour,rnrnJe suis employée dans une collectivité locale en qu'ATSEM, des enseignantes veulent m'obliger à effectuer un remplacement que je ne veux pas (étant donné des rapports de très mauvaise qualité). En ont-elle le droit ? A ce jour, j'ai refusé de faire ce remplacement. Pour information, j'en ai préalablement averti mon employeur (le maire) qui ne m'a pas donné, pour le moment l'ordre contraire. Cet événement n'est qu'une infime partie de ce que nous subissons, mes collègues et moi même. Je suis à bout de nerfs et j'ai peur de ne pas pouvoir tenir le coup encore très longtemps.rnrnJe vous remercie donc par avance de l'aide qui pourra m'être apportée ici.

Par **Tisuisse**, le **09/10/2009** à **08:24**

Bonjour,rnrnIl serait bon de savoir si votre contrat de travail comporte le nom précis de la classe dans l'école maternelle dans laquelle vous devez être, ou simplement une indication d'école sans précision de classe.rnrnDe toute façon, en dehors de la maîtresse avec qui vous travaillez, les autres enseignantes n'ont pas d'ordre à vous donner. Les consignes doivent vous être communiquées par votre mairie et vous être transmises par la directrice de l'école. En aucune façon, les autres enseignantes n'ont d'ordre à donner aux ATSEM qui travaillent dans cette école, les remplacements des ATSEM sont gérés directement par la mairie.rnrnDans votre affaire, il vous faut donc en informer, et le maire qui est votre employeur, et l'inspection de circonscription dont l'inspecteur est le seul supérieur hiérarchique direct des enseignantes (la directrice de l'école n'étant qu'une collègue des enseignantes, pas un échelon hiérarchique au dessus des enseignantes).

Par **fufu**, le **09/10/2009** à **12:20**

Bonjour, rnMerci pour ces informations. Je me renseigne donc au plus vite auprès de mon employeur et par la même occasion lui transmet ce que vous m'avez expliqué.rnEn vous remerciant une nouvelle fois,rncordialement,